

NOTRE SOUTIEN ...

soutien

MédiaChartres, soutien la démarche du Spiil, pour la liberté d'expression et la loi de 1881; Liberté de la presse

Voici le communiqué: 29 sept. 2022



<https://www.spiil.org/s/>

« Le **Spiil** a appris que le média **Reflets.info** était assigné en référé devant le tribunal de commerce de Nanterre par le groupe **Altice** qui demande le retrait de trois articles d'investigation publiés par l'éditeur. Le groupe de **Patrick Drahi** s'appuie sur la loi du , transposition en droit français de la **directive européenne 2016/943 du 8 juin 2016 dite "secret des affaires"**. Le **Spiil** apporte son soutien à l'équipe de **Reflets.info** qui fait face à une tentative de procès-bâillon et à un contournement du droit de la presse au prétexte de la protection du **secret des affaires**.

Dès 2018, le Spiil avait pointé que l'absence de primauté de la **liberté de la presse (et de la loi du 29 juillet 1881)** sur le **secret des affaires** représentait un risque pour cette liberté fondamentale : il devenait possible pour les entreprises de s'appuyer sur le droit commercial pour contourner le droit de la presse, ouvrant ainsi une brèche pour le développement de procédures-bâillons sous couvert de protection d'intérêts commerciaux, en violation du principe de

la liberté d'expression. L'analyse du **Spiil** avait d'ailleurs été confirmée par un [avis du Conseil d'État rendu en mars 2018](#). Le **Conseil d'État** avait estimé qu'il convenait de considérer comme licite l'obtention d'un **secret des affaires** dans le cadre du droit à l'information.

Ce type de procédures, outre la fragilisation des médias en raison des coûts engendrés par de telles actions, représente un sérieux danger pour le droit à l'information des citoyens et la liberté d'expression. **La loi de 1881 encadre la responsabilité des éditeurs de presse.** Elle présente les garanties nécessaires pour permettre au juge de bien apprécier, notamment, la valeur d'intérêt général des informations révélées. **De plus, ces pratiques contribuent à renforcer l'opacité du milieu économique, en empêchant les décideurs économiques de prendre des décisions sur la base d'informations transparentes et fiables.**

Le **Spiil** invite le législateur français à adopter les [recommandations formulées par la Commission européenne aux États membres afin de lutter contre les procédures-bâillons](#), comme une meilleure formation des professionnels du droit, la possibilité pour **les cibles de procès-bâillons** de disposer d'un accompagnement indépendant et accessible ou encore des cadres juridiques nationaux adaptés. Le **Spiil** propose, en particulier, **de veiller à assurer dans la loi la primauté du droit à l'information sur le droit commercial.** »





Chaque attaque à la liberté de la Presse, et au droit à l'information, est une atteinte directe à la démocratie.

MédiaChartres, et un grand nombre de ses confrères, espèrent que la raison sera victorieuse sur l'intérêt.





La rédaction

L'ENDETTEMENT DE C'CHARTRES.

Chacun d'entre nous surveille son budget, aujourd'hui plus que jamais, et c'est bien légitime.

MédiaChartres, s'intéresse au budget de la ville de Chartres et pas vraiment à celui présenté par Franck M., comptable en chef des fonds « **Publics** » et « **privés** » de **Chartres et l'Agglo**, (2e Adjoint au Maire en charge des Finances et de la Prospective).

Sources :

<https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/accueil/index.php?epciFP=Chartres%2028000>

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

pratique :

<https://www.impots.gouv.fr/contacts>



Voici les chiffres de **2020** (n'allons pas trop vite) et **chaque chose, en son temps.**

L'endettement de **Chartres** s'évalue en fonction de deux critères : l'encours de la dette, qui représente la somme que la commune d'**Eure-et-Loir** doit aux banques, et l'annuité de la dette, qui équivaut à la somme des intérêts d'emprunts de **Chartres** et du montant de remboursement du capital au cours de l'année. Les données d'endettement qui figurent sur cette page concernent la situation financière de **Chartres** au 31 décembre de chaque année.

Montants (€) (Source : JDN d'après Ministère de l'Économie)



**MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Encours de la dette: 47 537 200 €© JDN 2022**

L'encours de la dette représente la somme que **Chartres** doit rembourser aux banques.

La capacité de désendettement de **Chartres** évalue le rapport

entre l'encours de la dette de **Chartres** et son épargne (sa capacité d'autofinancement). Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années que la commune mettra à rembourser la totalité de sa dette (si elle y consacre tous les ans l'intégralité de son épargne) ?

Endettement de Chartres en 2020

	Montant	Montant par habitant	Moyenne villes de 20 000 à 50 000 habitants
Encours de la dette	107 055 000 €	2 704 €	30 588 522 €
Aide aux collectivités ayant souscrit des emprunts toxiques	0 €	0 €	369 638 €
Annuité de la dette	9 591 570 €	242 €	3 646 874 €
Capacité de désendettement	7,9 an(s)	–	7,2 an(s)

Méthodologie :

Les chiffres présentés dans ce service sont ceux des budgets principaux exécutés des communes dont les données comptables ont été centralisées par la **direction générale des Finances publiques du ministère de l'Économie et des Finances**. Le calcul des données par habitant a été réalisé à partir des données de populations fournies par l'**Insee**.



A propos des données de population :

Certaines communes (notamment les communes touristiques de montagne ou du littoral dont la population permanente est souvent faible) rapportent les différents éléments de leur

budget à un nombre d'habitants « majoré » en fonction du nombre de résidences secondaires ou de places de caravanes figurant sur leur territoire. Conformément aux pratiques du ministère de l'Économie, les données de population utilisées dans ce service correspondent aux populations légales non majorées des villes de France

Des calculs, qui restent une base ... car la réalité peut être différente, en fonction de nombreux paramètres n'apparaissant pas ou étant reportés et donc, non enregistrés. De plus, la population de Chartres à baissée de 3 000 (+/-) personnes environ, durant les 3 dernières années.



Pour [MédiaChartres](#), seul un audit des comptes de la Ville, révélera la véritable situation.

Clara Hirsch

LES « MAUVAISES » FRÉQUENTATIONS ...

Décidément, quand ça ne veut pas ...

Coup d'œil de [MédiaChartres](#), dans le rétroviseur Chartrain, suite à la mise en examen de Valérie Péresse, par le Parquet

de Paris.

<https://www.tribunal-de-paris.justice.fr/75/lorganisation-du-parquet-de-paris>



?

les **IR**
Républicains

Une enquête préliminaire est ouverte depuis le 26 Septembre dernier, pour: « **financement illégal de campagne électorale** », « **financement illégal de parti** », « **détournement de fonds publics** », « **abus de biens sociaux** » et « **prise illégale d'intérêts** », visant les conditions dans lesquelles la campagne a été organisée (...)

Et qui était alors son porte-parole et conseiller durant la campagne, et qui sera surement auditionné ?



source presse locale » **Jean-Pierre Gorges, Maire de Chartres,**

Président de Chartres Métropole et orateur national de Valérie Pécresse, annonce lancer un comité de soutien à Valérie Pécresse en Eure-et-Loir pour la présidentielle, avec Rémi Martial (LR), délégué départemental de Libres ! «

« Congrès LR. Jean-Pierre Gorges, porte-parole de Valérie Pécresse, le Maire de Chartres (Eure-et-Loir) se dit « très content » de ces premiers chiffres. D'après l'Élu, les militants de la droite ont envoyé un « message important » aujourd'hui !

Sur le message, « nous comprenons mieux aujourd'hui, sa « consistance » et le « fond » de ce dernier !

La Présidente de la région Île-de-France s'apprête à déposer, une plainte contre X pour « *dénonciation calomnieuse* » dans les prochains jours.

Le bras de fer est engagé, et le « relationnel » des fonds de cours, va pouvoir s'exercer à plein régime.



Flashback: ci-dessous.

Le Journal du Dimanche

[source](#)

12h22 , le 20 octobre 2021

Par Valérie Pécresse et Jean-Pierre Gorges (extrait)

» Prenons l'exemple de **Chartres**, ville à la fois proche de Paris et parfaitement provinciale, où nous voyons arriver chaque jour ces exilés volontaires. Certains choisissent de s'installer dans le cœur de ville historique où **il est entrepris de réinstaller des logements dans les étages des immeubles anciens. Ils étaient déserts, au-dessus des rez-de-**

chaussée commerciaux. Mais cela n'empêche pas la Ville et l'Agglomération de soutenir la construction de maisons individuelles à côté d'habitats collectifs modernes. » ?

MédiaChartres constate, que ce types d'effets d'annonces, restent toujours sans suite, pour preuve !

Combien de logement au dessus des commerces, dans le centre Ville, ont été réhabilités à ce jour ? Il est facile de ravalier les façades, mais pour le reste ... !

Moujib Kada

AUTRES PREUVES.

Le chantier situé à l'ancien emplacement d'**EDF**, **boulevard Foch à Chartres**, à déjà fait l'objet de plusieurs articles **MédiaChartres**.

Les promoteurs (3) et **Chartres en premier**, à fait (par obligation) « **nettoyer et dépolluer** » le terrain par une société disposant d'un agrément nécessaire.



Mais ... aujourd'hui, les engins de terrassement, sont bien obligés de constater, que le « **curage** » du site, à été réalisé qu'en surface de **50cm à 1 mètre par endroit.**

Ce qui ne manque pas, de faire apparaitre désormais, des vestiges qui dates de ... (?) puisque « **l'équipe archéologique de la Ville** », à réalisée des fouilles (en 10 jours), sur le petit parking de la porte Guillaume, bien en dehors du véritable chantier Foch !



*

*les fouilles archéologiques Blv Foch (en dehors du chantier ?)

<https://www.inrap.fr/les-etapes-de-la-fouille-9722>

Les terrassiers rencontrent des résistances, et doivent creuser beaucoup plus profond. **En dessous du niveau du petit bras de l'Eure, qui passe à quelques mètres seulement, et des habitations toutes proches.**





***photos MédiaChartres**

Comme nous pouvons le constater sur les clichés, les trous

sont plein d'un mélange d'eau noirâtre dégageant de fortes odeurs pestilentielles et de fuel, provoquant un **réel risque de pollution imminent** (et peut-être déjà ...) ?

Constat de l'état des lieux effectué, ainsi que les prélèvements d'eau pour analyses, afin d'en apprendre plus.

La montagne de terre extraite, laisse aussi apparaître des vieux tuyaux en fer, du fibrociment (**amiante**) et d'autres choses « **louches**» ,

l'évacuation de ce **cloaque** se fait en toute discrétion et avec rapidité, **sans préciser la destination.**



ICI peut-être ?

Ce types de considérations matérielles, n'empêche pas les « promoteurs » de dormir.

Pour mémoire, la personne (KA DO) à qui a délivrée ET obtenue le PC (permis de construire) est la même, et n'est autre que la 3e Adjointe au Maire en charge de l'Urbanisme et des Travaux, PC délivré à ... ELLE MÊME !

<https://www.chartres.fr/equipe-municipale/les-adjoints-conseillers-delegues-et-municipaux/>

La » DREAL » ex « DRIRE » direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement est directement concernée,

<https://www.geo.fr/environnement/la-drire-qu-est-ce-que-c-est-171969>

également :

<https://www.geo.fr/environnement/l-ineris-veille-sur-l-industrie-et-l-environnement-166953>



et surtout, Madame le Préfet, MédiaChartres attend la décision qui devrait, logiquement être ordonnée (ou pas) ?

La situation étant extrêmement grave, nous disons à tous



LES « EXPERTS ».

Après les Experts TV à: « Miami » et à « Manhattan », MédiaChartres constate que la France na plus à rougir, et ce ... grâce à **Chartres Métropole.**



voir ci-dessous

<https://www.chartres.fr/equipe-municipale/les-adjoints-conseillers-delegues-et-municipaux>

L'Agglo de Chartres, a sa propre « équipe d'Experts », pour tout et sur tout, incroyable, quel talent NON ?

Exemple: la santé des arbres, la qualité de l'eau, l'archéologie, les promotions immobilières, le stationnement,

l'état des habitations (ORI), etc



*photos MédiaChartres





Une sorte d'académie Française,
(mais locale), du « **tout savoir** » ...

Ce qui justifie (...) des incursions tous azimuts, sans avoir rien à justifier à personne, pas même la moindre carte d'appartenance ou le plus petit rapport (**soit disant existant**) mais **JAMAIS** publié ou mis à disposition des administrés-es !

Des « **Experts** » (tous sortis de la renommée »JPG « académie locale), à qui la loi pourrait bien venir, dans un prochain temps, demander des comptes, selon les sources de [MédiaChartres](#).

Sylvie Muller



Et il disait quoi, déjà, le magazine de la Ville, en couverture !

Sylvie Muller

DU « FLOU » au « SAUMÂTRE » !

Un chantier de plus, dans la lorgnette de [MédiaChartres](#).

Le chantier/promotion immobilière «**ASL DES DEUX RIVES** » ex

siège de la Société **Orange** du 5 au 13 0U 15 (?) rue du Petit Bouillon à Chartres, permis de construire: 280851800061 OBTENU LE : 18/10/2018 valable 3 ans (expiré), par un recours administratif de la Cour de Nantes.





*photos MédiaChartres

La « **SCCV Chartres Petit Bouillon** » 127 rue Gambetta à Suresnes 92150, avait jusqu'au **9 Aout 2021** pour revoir sa copie, **suite à des irrégularités** (?)

Informations sur l'entreprise 'SCCV Chartres Petit Bouillon'

Numéro Siren :841131485

Numéro TVA intracommunautaire :FR92841131485

Greffe : [RCS Nanterre](#)

Code NAF / APE : 4110D (**supports juridiques de programmes**)

Forme juridique : Société civile immobilière de construction-vente

Date d'immatriculation : 07/ 24/07/2018

Création Activité : l'acquisition et l'aménagement d'un terrain sis **5 à 13** rue du petit bouillon à Chartres (28) en vue de la construction de logements collectifs.

Mandataires sociaux : Gérant Associé : **LOGIH** ; Associé : **LOGICAP** « SOCIETE ANONYME » COOPÉRATIVE DU LOGEMENT D'INTÉRÊT COLLECTIF POUR L'ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ **Capital : ... 200,00 €** (?)



<https://procivis.fr/notre-reseau/un-reseau-ancree/nos-sacicap/logicap-ile-de-france/>

Adresse : 127 rue Gambetta

92150 Suresnes Annonce légale publiée dans le Bodacc n°20180138 du 24/07/2018 13/07/2018

Source :

270014 Petites-Affiches Aux termes d'un acte authentique en date du 9 juillet 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination :

'**SCCV CHARTRES PETIT BOUILLON**' Forme : Société Civile de Construction Vente Siège Social : **127 Rue Gambetta 92150 SURESNES** Objet : L'acquisition et l'aménagement d'un terrain sis **5 au 13** Rue du Petit Bouillon à CHARTRES (28) en vue de la construction de logements collectifs.. Durée : 20 années **Capital social : 200 €** Gérant : **LOGIH SAS**, société par actions simplifiée au capital de **4.949.370 €**, 127 Rue Gambetta au 92150 SURESNES, 391 626 801 R.C.S. Nanterre, représentée par M. **SIMON Nicolas** La société sera immatriculée au R.C.S. de



Nanterre. Le représentant légal ?



*photos MédiaChartres

Un autre PC (permis de construire) modificatif, à été octroyé par la Mairie de Chartres, à une « filiale du promoteur », la SARL **Logih** (groupe Polylogis) <https://www.polylogis.immo/mieux-nous-connaître/la-gouvernance> <https://www.polylogis.immo/>

Le 20/09/2020:

« Le terrain (...) va faire l'objet d'une imperméabilisation totale en raison de la construction sur toute sa surface de bâtiments, incluant un jardin sur dalle, alors que deux des trois parcelles (...) ne sont actuellement bâties que sur un quart de leur surface. Or, il ne ressort d'aucune pièce du dossier (...) que le pétitionnaire aurait recherché en priorité une solution alternative ».

Extrait, par: Juges de la Cour administrative d'appel de Nantes

Chartres Métropole, avait pourtant à l'époque, rendu **un avis favorable** concernant les réseaux d'eaux pluviales (?)

Chartres Métropole et la Mairie de Chartres (service urbanisme), deviennent « suspects » voir, « complices » dans un imbroglio administratif !

Permis de construire, accordé à « **SARL Eric Cousté – CB Économie** » domicilié et représenté par '**Histoire & Patrimoine**' 87 rue Richelieu 75002 Paris (?) PC N° 280851800061T02 surface de plancher 2488,38 m² – du terrain 3638 m²

Présentation de la société '**HISTOIRE & PATRIMOINE**' société par actions simplifiée, immatriculée sous le SIREN 480309731, est active depuis 8 ans. Située à PARIS (75002), elle est spécialisée dans le secteur d'activité de la promotion immobilière de logements. Son effectif est compris entre 10 et 19 salariés. Sur l'année 2021 elle réalise un chiffre d'affaires de 528 200,00 €. Le total du bilan a augmenté de 15,29 % entre 2020 et 2021. Société.com recense 4 établissements, 3 événements notables depuis un an ainsi que 17 mandataires depuis le début de son activité. Rodolphe ALBERT est président, Pierre-Olivier THIBault est directeur général et Arnaud BAUDEL est directeur général délégué de l'entreprise '**HISTOIRE & PATRIMOINE**'.

A noter, aucun mot sur le dénommé **Eric Cousté** et son SARL



(Gost) ?

Et pour finir en beauté, le chantier a été confié à la Sté,
très en vogue à Chartres ... **'TTC'** ;



<https://www.groupe-ttc.fr/>

*photos MédiaChartres

Les satellites de la Mairie de Chartres, à la basse de ce labyrinthe de Sté (s) écrans, pour mieux perdre les curieux, dans un dédale organisé ?



Il appartient désormais aux enquêteurs de faire toute la lumière, sur ce complexe brouillard immobilier.

Qui a vendu le terrain, à qui ... et combien ? (acte de vente).



Martine Leroy

BONNES AFFAIRES ?

Opération « **A – de 5 euros** » chez E. Leclerc du 19 septembre au 1er octobre 2022



[MédiaChartres](#), vous informe : (et ce n'est pas une PUB !)

Les hypermarchés et supermarchés **E. Leclerc** préparent une grande opération autour de prix hypers attractifs. Objectif : améliorer votre pouvoir d'achat. Place aux bonnes affaires !



Par [Agence de presse APEI](#) Publié le 19 Sep 22 à 9:34

L'enseigne **E. Leclerc** prend la rentrée du bon pied ! Attentive au fait de **soutenir le pouvoir d'achat** des ménages en luttant notamment contre l'inflation qui sévit depuis plusieurs mois déjà en France, **E. Leclerc** lance une **grande campagne promotionnelle** entièrement consacrée aux « [petits prix](#) » **du lundi 19 septembre au samedi 1^{er} octobre 2022.**

Durant ces deux semaines, les hypermarchés et supermarchés **E. Leclerc** vous proposeront de nombreux articles à des **prix défiant toute concurrence**, dont certaines trouvailles à moins

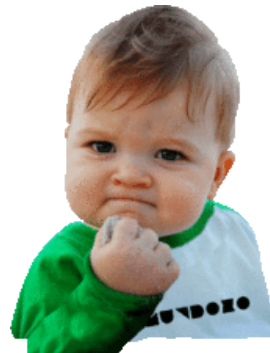
de **5 euros**.



Et tous les magasins E. Leclerc participent.

Ces prix attractifs concernent tous les rayons de l'enseigne. Car les magasins, outre l'alimentaire, proposent également une large sélection d'articles dans l'univers du textile, de la décoration, du petit électroménager, du multimédia, du jardinage, du bricolage, de l'animalerie, de l'automobile...

Profitez donc de cette vaste opération « **petits prix** » sur une très large **diversité de produits** étiquetés à des **prix**



incroyables.

La période du **19 septembre au 1^{er} octobre 2022** vous permettra ainsi de bénéficier de **bons plans et de promotions** qui feront assurément du bien à votre portefeuille. De quoi vous faire plaisir sans alourdir le budget familial. En cette période d'inflation, voilà une proposition qui ne se refuse pas !

Qualité et prix bas

Aussi, pourquoi ne pas profiter de l'événement « petits prix » pour compléter votre matériel de cuisine ou renouveler les ustensiles qui ont un peu trop vécu ? A moins que vous n'ayez

plutôt besoin d'un sac à dos et/ou d'un parapluie pour affronter l'automne. Là encore, sans grever votre budget !

Les hypermarchés et supermarchés **E. Leclerc** auront donc à cœur, durant ces deux semaines, de **faciliter votre quotidien** en pratiquant de « **petits prix** » et ce, dans tous les rayons. Pour qu'aucun d'entre vous ne se sente lésé, pour que chacun d'entre vous puisse profiter de tous les prix bas et parce que rendre votre essentiel accessible restera toujours le fer de lance de l'enseigne leader de la grande distribution en France.

MédiaChartres, **espère que cette annonce ne cache rien de suspect, et que chacun trouvera son bonheur et fera des économies**



Frank Tracy

« ÉTRANGES » ET MALSAINES SIMILITUDES

MédiaChartres, relève de nombreuses similitudes, entre les Villes de **Sète** et **Chartres**, (à quand le jumelage ?).

-Le Théâtre Molière de Sète-



Une artificialisation des sols supplémentaire ... et dans 20 ou 30 ans, quand l'inéluctable ce sera produit, les « débatteurs » resserviront la même salade : « C'était une autres époque, les visions étaient différentes, les responsables n'avaient pas idée (et surtout, pas de conscience, bien sur !) du désastre qu'ils accomplissaient » BLABLABLA, etc !

Mais ce système et cette chanson (du sempiternel réchauffé), ça ne prend plus et n'émeut plus personne.

Et quand l'irréparable est commis, il est **IMPOSSIBLE** de revenir en arrière !

Alors, contrairement au chanteur Georges Brassens, nous ne ferons pas de supplique, même simplement, pour aller visiter Sète ou pour voir la plage, et en voici la raison.



La ville de Sète (34200) se situe dans le département de l'Hérault, au sein de la région Occitanie. La ville comptait 43 609 Sétois au recensement de 2016. La zone où s'est installée la ville de Sète était peu peuplée et servait surtout de repère pour les navigateurs. La ville en elle-même

est fondée seulement en ... **1666**



Ça bétonne à Sète !

Projet de parking souterrain en centre-ville de **Sète**. En dépit de la procédure suspensive engagée par les riverains et l'association « **Bancs Publics** », qui n'ont à ce jour toujours pas pu prendre connaissance des permis réellement accordés, la mairie impose son projet de « **ville apaisée** » par la force avec l'appui de la Police Nationale.

Dernières nouvelles ce mardi 20 septembre :

- * Les palissades encerclent entièrement la place interdite aux passants depuis le jeudi 15
- * Depuis ce matin, les ouvriers s'activent au démontage du kiosque à musique sur la place
- * La société **Enedis** semble avoir commencé à creuser pour installer des équipements électriques.

Ci-après : L'Appel lancé par le Collectif citoyen, suivi de la liste des signataires, celle-ci reste ouverte.

UN APPEL



Depuis début Janvier 2022, la mairie de **Sète** entend réaliser

un parking souterrain sous la place du **kiosque** (dite Aristide Briand)

Un mouvement citoyen sans précédent s'y oppose. En tant qu'acteurs culturels, nous vous proposons cette Tribune du bon sens:

Nous sommes tous heureux à **Sète** d'avoir « les pieds dans l'eau » (surtout quand il fait chaud) mais nous ne voulons pas avoir la tête dans le ciment. **Un projet municipal d'une immense dalle de béton pour installer deux étages de parking sous la place Aristide Briand n'est pas raisonnable.** Finis les terrasses de café, les brocantes, les jeux d'enfants en plein **cœur de ville!**

Même si cela ne devait durer que trois ans, ce serait un chantier très compliqué, très coûteux, et surtout inutile car les conditions ne sont pas réunies :

1/ **Le kiosque à musique va subir une déconstruction risquée et une reconstruction encore plus risquée vu son poids et sa fragilité.**

2/ **Les nombreux arbres ne peuvent être transplantés vu leur stade de croissance.** Crèveront-ils à la déchetterie ?

3/ Il est certain qu'une eau de source coule régulièrement en sous-sol menaçant le niveau inférieur de ce « parking » et l'ensemble des fondations.

4/ Et faudra-t-il placer des extracteurs pour les gaz d'échappement des voitures qui entrent et qui sortent. Et où ?

Soyons raisonnables, avoir les pieds au frais c'est bien, avoir la tête dans le ciment c'est indigne et aberrant.

Nous sommes atterrés devant la « modernisation » à marche forcée de **Sète**. Il y va de la survie de notre écosystème car **Sète** est un écosystème fragile parce qu'entouré d'eau et déjà trop bétonné par les municipalités du passé et la municipalité actuelle.

Certes il y a une forte pression démographique sur l'ensemble du littoral. Mais elle est **créatrice de richesses qui doivent être gérées au plus près dans une honnête consultation des citoyens.**

Que demandons-nous ? Simplement de freiner cette course vers l'abîme et ce développement urbanistique style années 70 profondément toxique pour l'environnement.

Trop d'élus sacrifient leur ville à des chimères pour certains, à des intérêts de clientèles pour d'autres...

Une ville réellement apaisée ne peut vivre que dans le libre concours de ses citoyens, à travers des consultations régulières, des dialogues courtois et une véritable harmonie entre tous les habitants de notre île singulière, singulière mais liée aux problèmes environnementaux de la planète.

Avec cœur et raison, voulez vous signer ce texte et en faire part à vos amis ?

Collectif citoyen **Eric.Sarner** (source [Mediapart](#) publié le 21/09/2022)

collectifcitoyen7@yahoo.com

Beaucoup trop de « **coïncidences** » et un réquisitoire, qui comme à Chartres, ne concerne pas les Élus (es), qui ne recherchent que l'intérêt personnel ou celui des « copains



d'abord » (...) pour revenir à, G. Brassens

Dans tout les cas, [MédiaChartres](#), constate un « *ostracisme vénéneux* », qui gangrène les Villes et les habitants.

ENFUMAGE MALADIF !

Pour [MédiaChartres](#) et les différents médecins spécialisés que nous avons contactés, le dernier projet en date du Maire (après les 400 parkings sous la butte des Charbonniers) relève d'une pathologie compulsive avérée (?)



*Photos MédiaChartres

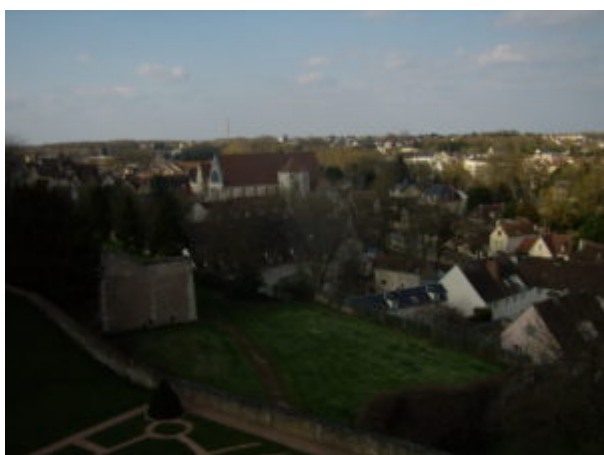
Monsieur le Maire de Chartres, affirme la main sur le cœur, dans un article de « **son** » quotidien local, que son **projet de parking souterrain, sous le jardin de l'Évêché**, est motivé et justifié, par un rapport d'urgence « on ne peut plus sérieux », mais en se gardant d'en donner le moindre détail ou la moindre ligne (**CQFD**).



Si cela est véritablement le cas, **il doit et sera publié en intégralité**, dans le quotidien préféré du Maire, et dans les magazines de la Mairie et de l'Agglo !

Le Nom de la société, ayant effectué cette « merveille » devra bien sur, y figurer.

D'après les sources de **MédiaChartres**, des expertises (X3), indépendantes, mené par des cabinets spécialisés, doivent être réalisés sur cet espace historique.



AVERTISSEMENT : (sources)

Ces indications sont données en complément du **DTU 11.1** traitant du sondage des sols de fondations.



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Direction des Affaires Juridiques

1. [Composition d'une reconnaissance géotechnique](#)

2. Rapport de synthèse

3. Consistance d'une étude de sol

4. Reconnaissance géotechnique Pour tout ouvrage une reconnaissance géotechnique, préalable à la conception et à la construction, est recommandée dont les résultats doivent être pris en compte. Ils influent sur le parti retenu.

5. Le programme de la reconnaissance :

- tient compte des données géologiques générales de la région,
- tient compte des renseignements ou enseignements tirés de constructions voisines, s'il en existe,
- est adapté à la nature et aux dimensions générales de l'ouvrage à construire.

2. Objet de la reconnaissance géotechnique

La reconnaissance géotechnique a pour objet d'identifier les sols sous et au voisinage immédiat de l'ouvrage et d'en quantifier certains paramètres de comportement. Elle est menée jusqu'à une profondeur qui dépendent des dimensions en place de l'ouvrage, ainsi que de l'importance relative des contraintes appliquées au sol à différents niveaux, par rapport à celles dues à la gravité préexistante à ces mêmes niveaux.

Il est rappelé à ce sujet que, dans un plan vertical, la zone d'influence en profondeur d'une fondation est de l'ordre de grandeur du double de sa dimension horizontale et de l'ordre de grandeur de la moitié latéralement. Il apparaît ainsi logique que les sondages atteignent au moins le niveau où la contrainte préexistante est peu modifiée par l'existence de l'ouvrage.

Le nombre de sondages est adapté aux dimensions de l'ouvrage d'une part et à la nature présumée des travaux d'autre part.

On peut en particulier limiter le nombre de sondages, lorsque la nature des couches de sol est nette et homogène et que les

pendages sont faibles.

A titre indicatif, le nombre de sondages peut être estimé à raison de un tous les 400 m² de structure au sol, avec un minimum de 3 sondages pour un réservoir ou un château d'eau.

3. Paramètres de comportement du sol

Dans l'état actuel des connaissances géotechniques, il existe des paramètres permettant de quantifier la nature et le comportement des sols sous les sollicitations qui lui sont appliquées.

Les paramètres sont déterminés par des essais, soit effectués au laboratoire à partir d'échantillons intacts prélevés in situ, soit effectués in situ au moyen d'appareillages appropriés.

4. Composition d'une reconnaissance géotechnique

Sans que les indications ci-dessous soient limitatives, on peut s'en inspirer pour établir la composition d'une reconnaissance géotechnique.

* Paramètres caractérisant la nature des sols

- aspect, couleur, texture,
- appellation suivant la classification normalisée,
- granulométrie,
- teneur en eau,
- compacité,
- poids spécifiques apparent et absolu,
- limites d'Atterberg,
- état de fissuration, pendages.

* Paramètres caractérisant le comportement des sols

Ces paramètres dépendent en partie du type de procédure et d'appareillage utilisé.

- résistance à la compression,
- caractéristiques intrinsèques :
 - . cohésion,
 - . angle de frottement.
- pression limite et module pressiométrique,
- nombre de coups donnés pour l'enfoncement d'un micro-pieux (essai dit **SPT**),
- résistance de pointe et frottement latéral lors de l'enfoncement d'un micro-pieux (pénétrètres),
- caractéristiques de déformabilité sous charges.

* Paramètres caractérisant la nature du sol vis à vis des écoulements d'eau

- présence de nappe ou non – Niveaux (plus hautes eaux connues, crues, étiages, etc.),
- nature de l'eau de la nappe (agressive ou non),
- perméabilité des sols.

5. Rapport et synthèse

Dans tous les cas, la reconnaissance géotechnique fait l'objet d'un rapport comportant les parties suivantes :

- géologie de la région concernée,
- informations sur les constructions environnantes (s'il y a lieu),
- rapport sur les essais effectués (in situ et en laboratoires) :
 - . localisation des essais,
 - . description du matériel utilisé,
 - . mode opératoire,
 - . incidents,
 - . résultats obtenus.
- synthèse des informations et résultats obtenus.
- recommandations sur les procédés de fondations possibles et évaluations de leurs avantages et inconvénients.

Des indications quantifiées sont données sur les forces

portantes, niveaux de fondation, valeurs admissibles, etc. A défaut ces éléments sont déterminés par l'entrepreneur et soumis à l'agrément de maître d'œuvre.

6. Consistance d'une étude de sol

Une étude de sol, adaptée au type d'ouvrage, est communiquée aux soumissionnaires par le maître d'ouvrage.

Les ouvrages et leurs systèmes de fondation sont conçus en tenant compte des résultats des études de sol annexées au **CCTP**.

Cette étude sera conforme au **DTU 13.12** « Règles de calcul pour les fondations superficielles » ou selon le cas au **DTU 13.2** « Fondations profondes » : commentaires au cahier des charges de juin 1978, chapitre 1.1 « Calcul des fondations profondes soumises à charge axiale ».

Il appartient au maître d'ouvrage de préciser dans les documents d'appel d'offres :

- s'il a opté pour un type de fondations (superficielles ou profondes) ;
- s'il laisse la liberté de choix à l'entreprise.

Cette étude précise explicitement :

1. a) dans le cas de fondations superficielles :

- la contrainte de calcul « q »,
- les paramètres permettant de calculer, selon la taille de la fondation, sa valeur ultime « qu »,
- les paramètres qui permettent d'évaluer les tassements absolus et les tassements différentiels.

1. b) dans le cas de fondations profondes :

- la résistance de pointe,
- le frottement latéral,

ou les éléments permettant de calculer ces valeurs.

1. c) le niveau maximum de la nappe phréatique, à prendre en compte dans les calculs.

Ces valeurs, au stade de l'appel d'offres, permettent aux soumissionnaires de faire **une étude provisoire** des fondations.

Voici, ce que devrait, logiquement contenir le rapport de M. le Maire, attendons de voir (si nous le voyons un jour ?) !

La connerie, ça s'explique pas.
Faut des exemples.



Le scepticismisme de **MédiaChartres** en image



Martine Leroy

ÇÀ FLAMBE ... !

MédiaChartres info Gaz et électricité : les factures vont augmenter de 20 à 25 euros par mois (en moyenne).

Élisabeth Borne a annoncé que le bouclier tarifaire sera prolongé, limitant ainsi (d'après elle) l'augmentation des tarifs du gaz et de l'électricité à 15%.

Selon le gouvernement, les factures « auraient » dû augmenter de 120% (?)



Après « **L'été sera chaud** »



Voici le

temps, de « **l'hiver sera rude** »



ALORS ... ?



La Première ministre a annoncé, lors d'une conférence de presse, le 14/09/, des **augmentations de factures**, de l'ordre de **25 euros par mois pour les personnes qui se chauffent au**



gaz, de 20 euros pour ceux qui se chauffent à l'é

15 % d'augmentation « au lieu de 120 % ... (pour mieux faire passer la pilule) ?

Une augmentation de 15 % des prix du gaz et de l'électricité, dès Janvier et Février 2023.

Il est « possible » que sans ce bouclier tarifaire mis en place et prolongé, Élisabeth Borne affirme que la répercussion des prix de l'énergie aurait dû faire bondir nos factures de **120 %** (et de combien, pour les actionnaires ?)

Soit pour le gaz 200 euros d'augmentation par mois, et 180 pour l'électricité. (**quand même**) ! Un « coup de pouce », qui devrait profiter à tous : ménages, copropriétés, logements sociaux, petites entreprises et petites communes.

L'exécutif promet que l'écart ne sera pas reporté sur les factures des consommateurs en **2024** ou plus tard et qu'il sera pris en charge par l'État (juste une promesse ...), mais que va-t-il se passer d'ici là ?

Souhaitons que **2023** ne verra pas un autre pic du covid, et pas plus, l'arrivée d'une nouvelle inflation galopante.

INFO + [MédiaChartres](#) :

Un chèque énergie exceptionnel sera versé à 12 millions de ménages. La moitié d'entre eux touchera 200 euros, l'autre moitié, 100 euros.

Un fonds d'aide de 220 millions d'euros, « sera débloqué » pour soutenir ceux qui se chauffent au fioul, 4 million de Français « devraient » ainsi bénéficier d'une enveloppe de 100 à 200 euros.





Prévisions :

-Le froid arrive en France dès le mercredi **5 janvier 2022**. L'air froid en provenance du nord, explique **Météo France**, va conduire à un « retour à des températures de saison » dès mercredi 5 janvier 2022 (ou avant ?). **Comprenez : le vrai retour du froid.**



Alice Cellier